



AGRESSION AU QUARTIER MINEUR

Un refus de réintégrer et Un caprice !!

Ce 5 Juin 2024, à 17h30, un mineur refuse de rentrer dans sa cellule, la première Surveillante et un Surveillant parlementent pour le convaincre, pendant ce temps, la distribution du repas se déroule avec les autres agents, lorsqu'un détenu sort de sa cellule en colère parce que le chariot repas est devant sa porte et le pousse violement, au point qu'il finit dans le genou de la Surveillante.

Puis se trouvant sur la courserie, il tente de mettre un coup au visage du deuxième collègue, en hurlant avec véhémence. La première Surveillante et les trois Surveillants présents dont un stagiaire en doublure sont intervenus pour maîtriser l'individu hors de contrôle.

Au vu de l'heure à laquelle l'incident s'est déroulé, nous tenons à rappeler à notre direction que le premier Surveillant au quartier mineur n'est pas là pour faire de la figuration, mais bien pour assurer la sécurité des agents, car le temps que les renforts arrivent, le détenu a pu être menotter et ne pas causer d'autres blessures.

Nous tirons la sonnette d'alarme, car à partir de la semaine prochaine, il ne restera plus que peu d'agents référents pour travailler au quartier mineur, puisqu'il n'y aura plus la surveillante activité et que notre collègue est en accident de travail.

FO Justice s'oppose fermement au passage en poste fixe des gradés mineur pour des raisons de sécurité.

FO Justice demande que les sanctions pénales et disciplinaires envers ce mineur soient exemplaires.

FO Justice félicite tous les personnels et l'encadrement, qui sont intervenus lors de cet incident.

FO Justice souhaite un prompt rétablissement à notre collègue blessée.

